

Objet : présentation des mandats sur 10 ans FSU, SNES et SNUIPP (2013-2023)

Objectif :

- rappeler que les mandats syndicaux permettent de nous organiser collectivement pour défendre nos droits et nos intérêts et sont un moyen de participer aux débats de société
- sortir d'une conception des LR comme un patrimoine et en montrer le caractère dynamique
- rappeler que les mandats nationaux sont élaborés à partir de débats et d'écritures qui ont lieu lors de congrès locaux, départementaux ou académique

Méthode : lecture synthétique, thématique, non chronologique

I. Quatre idées fédérales centrales (retrouvées dans les mandats SNES et SNUIPP)

1. Revendication d'une reconnaissance officielle des LR

- « défendre les langues de France contribue à maintenir et à développer la diversité et la richesse culturelles du monde » (FSU, 2013)
- les LR contribuent à « enrichir les pratiques linguistiques » (FSU, 2019)

Ecrire cela, c'est revendiquer :

- a) un héritage culturel
- b) une diversité linguistique
- c) des échanges interculturels
- d) la créativité et l'innovation

2. Revendication d'« une formation initiale et continue » (FSU, 2009, 2016, 2019)

Enseigner une langue, c'est devoir penser :

- a) aux compétences linguistiques
- b) à une pédagogie adaptée :
- c) à la connaissance de la culture régionale
- d) à l'évolution des méthodes et des ressources
- e) au partage d'expériences et de pratiques

3. Revendication de postes aux concours (aux 4 congrès fédéraux)

Cette demande s'explique pour trois raisons principales :

- a) la reconnaissance institutionnelle
- b) la pérennité de l'enseignement
- c) la transmission culturelle

4. Revendication de « continuité » (FSU, 2013, 2019, 2022)

Cette notion pose des questions pédagogiques fondamentales :

- a) l'acquisition progressive des compétences linguistiques
- b) le renforcement de la motivation et de l'engagement
- c) la préservation de la langue et de la culture régionale
- d) l'approfondissement de la connaissance culturelle
- e) la meilleure maîtrise de la langue pour des usages variés

II. Une question commune (FSU, SNES, SNUIPP) : les CALR

- Les conseils académiques des langues régionales) « n'existent pas partout où s'enseignent des LR et, quand ils existent, ils ne sont pas toujours composés dans le cadre réglementaire des textes et ne se tiennent pas régulièrement » (SNES, 2016) et ils ne prennent pas en compte « les revendications des élèves du personnel » (SNUIPP, 2019).
- Selon l'article D312-34 du Code de l'Éducation, le CALR « *participe à la réflexion sur la définition des orientations de la politique académique des langues régionales [...] dans le cadre de l'élaboration d'un plan pluriannuel. [...] Il donne son avis sur les moyens propres à garantir la spécificité de l'apprentissage du bilinguisme. Il veille notamment à la cohérence et à la continuité pédagogique des enseignements bilingues, dont celui dispensé par la méthode dite de l'immersion. Il est également consulté sur toute proposition d'implantation des enseignements en langue régionale [...].* »

III. Un regard différent sur la Charte des langues régionales ou minoritaires

- le SNUIPP (2013) en demande la ratification
- le SNES (2014 et 2016) appelle à une « réflexion sur [son éventuelle] mise en oeuvre »

IV. Les dispositifs pédagogiques spécifiques aux LR

- Le SNUIPP s'est intéressé à :
 - a) reconnaissance et développement de l'enseignement « bilingue » (2013) ;
 - b) « expérimentations d'immersion en maternelle » (2016) ;
 - c) opposition « à la mise en concurrence des filières bilingue et monolingue » (2019).
- Le SNES s'est intéressé à :
 - a) « une option de LVER » financée entre la Troisième et la Seconde (2022) ;
 - b) « les horaires de breton optionnel » (2014) ;
 - c) « un hypothétique enseignement de complément » (2016).

Lié à cela, le SNES a dénoncé (2012, 2016) le fait que les collègues de LR sont « sur plusieurs établissements » et a demandé la création d'un CAPES de shimaoré et de kanak (2014).

V. Questions sociolinguistiques

- SNUIPP : questionnement sur la place des **langues et cultures ultramarines** (congrès de 2016, 2019, 2023) pour plusieurs raisons :
 - a) la dominance du français
 - b) le déclin linguistique
 - c) le manque de ressources et de soutien
 - d) les pressions socio-économiques et migratoires
 - e) la reconnaissance légale et politique limitée
- SNES : questionnement sur la « **diversification de l'offre** » de langues pour plusieurs raisons :
 - a) la valorisation de la diversité culturelle
 - b) l'ouverture sur le monde
 - c) les avantages éducatifs et cognitifs
 - d) les opportunités professionnelles
 - e) l'équité et l'inclusion

→ Les revendications pour les LR tournent autour de trois axes : la reconnaissance de leur valeur, leur préservation et leur promotion.